

	PROTECTION JURIDIQUE STANDARD	PROTECTION JURIDIQUE PREMIUM
Prestations		
Informations juridiques pour votre famille	Illimitées, tous domaines de droit et sur simple appel téléphonique	
Assistance juridique en cas de litige	Recherche d'une solution amiable et prise en charge des frais de justice avec le libre choix de l'avocat. Plus de renseignements en contactant nos juristes au 09 69 32 96 88	
 Accompagnement administratif	Non garanti	Nous vous accompagnons dans vos démarches administratives, notamment pour vos actes de francisation, demande d'un anneau permanent, modèles types de contrat de location de votre bateau, démarches nécessaires à l'obtention de votre permis plaisance, rédaction de vos courriers administratifs et / ou de résiliation, etc...
Garanties		
Consommation	Litiges concernant les vices cachés, litiges avec le vendeur, l'acheteur, l'organisme de crédit, le mandataire chargé de la vente, le distributeur de carburant, etc... En cas de vente du bateau assuré, la garantie reste acquise pendant 12 mois suite à la vente pour tout litige avec l'acquéreur, ou pour les litiges qui naissent de la mise en dépôt vente.	
Entretien	Litiges relatifs à l'intervention de prestataires de service pour l'entretien du bateau, son hivernage ou le convoyage du bateau par une société privée.	
Pénal	Prise en charge de votre défense lorsque vous êtes poursuivi pour contravention ou délit non intentionnel. Exemples : abus de confiance, escroquerie, publicité mensongère ou clauses abusives, contestation d'une verbalisation par la Police Maritime.	
 Voisinage	Non garanti	Litiges que vous rencontrez avec vos voisins d'anneau et notamment les troubles anormaux du voisinage et les dégradations.
 Administration	Non garanti	Différends avec les sociétés d'économie mixte et les ports publics en cas de conflit lié à votre anneau.
 Animal de compagnie	Non garanti	Litige lors de la mise en pension de l'animal pendant que vous êtes en croisière.



	PROTECTION JURIDIQUE STANDARD	PROTECTION JURIDIQUE PREMIUM
Plafonds de prise en charge des honoraires et frais d'expertise TTC valable pour les formules standard et premium		
Garanties protection juridique	Montant maximum (dans la limite de 16 000 € par litige et par année d'assurance).	
Honoraires d'avocats (libre choix d'avocat)	Recours amiable ayant abouti	275 €
	Assistance à expertise, à mesure d'instruction	300 € pour la première intervention 100 € pour chacune des interventions suivantes
	Recours précontentieux en matière administrative	
	Représentation devant une commission administrative, civile ou disciplinaire	
	Transaction amiable menée à terme	440 € par affaire
	Médiation ou conciliation ayant abouti et constatée par le juge	
	Référé et requête	440 € par ordonnance
	Juge de Proximité	375 € par affaire
	Tribunal de Police / Défense pénale	375 € par affaire
	Tribunal d'Instance (et tribunaux de même degré)	572 € par affaire
	Tribunal de Grande Instance (et tribunaux de même degré)	825 € par affaire
	Cour d'Appel	935 € par affaire
	Cour d'Assises, Cour de Cassation, Conseil d'état	1 650 € par affaire
	Frais d'expertise	Expertise amiable
Expertise juridique		3 000 €

